

## Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sensée

Commission Thématique N°2 « les cours d'eau et les milieux aquatiques »

### Compte rendu de la réunion du 22 septembre 2008

#### Etaient présents :

Mr Franco ALTIERI, Conseiller Municipal de Sailly-en-Ostrevent  
Mr Alain BOULANGER, Maire d'Aubigny-au-Bac  
Mr Jean-Louis CANDAT, Conseiller Municipal à Vaulx-Vraucourt  
Mme Katy CONSELIN, Conseillère Municipale d'Aubenchaul-au-Bac  
Mr André COURTECUISSÉ, Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Pas-de-Calais  
Mr Stéphane DANIEL, Conseiller Municipal de Sains-les-Marquion  
Mr Matthieu DAUTRICOURT, stagiaire Institution Interdépartementale Nord - Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée  
Mr Michel DEBAVELAERE, Conseiller Municipal de Vitry-en-Artois  
Mme Tiphaine DERNONCOURT, MNLE Sensée Scarpe / Artois Douaisis  
Mme Chantal DESVIGNES, Conseillère Municipale d'Avesnes-le-Sec  
Mr Denis DURBISE, Conseil Général du Pas-de-Calais  
Mr Jean-Claude FAILLIE, Maire adjoint de Raillencourt-Sainte-olle  
Mr Henri GAMEZ, Maire de Fressies  
Mr Jean-Marie GLACET, Chambre d'Agriculture du Nord  
Mr Michel HENNEBICQ, Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Pas-de-Calais  
Mr Gustave HERBO, Président du Comité Sensée Environnement, Mouvement National de Lutte pour l'Environnement  
Mr Pierre HOUBRON, Fédération de Chasse du Pas-de-Calais  
Melle Morgane LE BRETON, MNLE Sensée Scarpe / Artois Douaisis  
Mr Didier LECLERCQ, Conseiller Municipal de Sailly-en-Ostrevent  
Mr Jean-Pierre LEFEBVRE, Agence de l'Eau Artois Picardie  
Mme Thérèse LEGOFF, Présidente d'Ostrevant Bouchain Environnement  
Mr Jacques LENFANT, Direction Départementale de l'Équipement du Nord  
Mr Raoul LIBERAL, Adjoint au Maire de Récourt  
Mr Jean-Claude MAIRE, Maire de Wavrechain-sous-Faulx  
Mr Jean-Louis MAROUSE, ONEMA SD 59  
Mr Régis MARQUANT, Adjoint au Maire d'Aubenchaul-au-Bac  
Mr Jean Paul MONTAIGNE, Régie SIDEN  
Mr Gilles POULAIN, Président de la Commission Thématique N°2  
Mr Michel PRETTRE, Maire d'Aubenchaul-au-Bac  
Mr Jean-Marc RENARD, Conseiller Municipal de Marcq-en-Ostrevent  
Mr Philippe RENOU, Pisciculteur à Rémy  
Mr Sylvain RICHE, Conseiller Municipal de Wasnes-au-Bac  
Mme Maryvonne RINGEVAL, Maire de Raillencourt-sainte-olle  
Mr Yves ROUSSEZ, Syndicat de faucardement de la Sensée  
Mr Michaël STIENNE, Communauté de Communes OSARTIS  
Mr Fabrice THIEBAUT, Institution Interdépartementale Nord - Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée  
Mr Sébastien TOUZE, Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut  
Mme Karine URBAIN, VNF, Cellule Gestion Hydraulique

Mr André URBANIJA, Fédération de Pêche du Pas-de-Calais  
Mr Jean-Marc VALET, Service Navigation Nord - Pas-de-Calais, MISE 59  
Mr Jean-Claude VALIN, Fédération de Chasse du Pas-de-Calais  
Mme Magdalena VANRENTERGHEM, Syndicat Mixte du SCOT du Cambrésis  
Mme Annick WIBERT, Adjointe au Maire de Brunémont

Absents, excusés :

Mme Géraldine AUBERT, Agence de l'Eau Artois-Picardie  
Mr Jean-Jacques BACQUET, Adjoint au Maire d'Ecourt-Saint-Quentin  
Mr Jean-Marie BARAS, Fédération de Pêche du Nord  
Mr Jean-Marie BEAUMONT, Président de l'Amicale des Huttiers de la Vallée de la Sensée  
Mr Olivier BIELEN, Direction Départementale de l'Équipement du Pas-de-Calais, MISE 62  
Mr Benjamin BIGOT, Fédération Régionale de Chasse  
Mr Christophe BLONDEL, Conservatoire Botanique National de Bailleul  
Mr Jean-François BLONDEL, Conseil Général du Pas-de-Calais  
Mr Francis BOIZET, Président de l'AAPPMA « Les Pêcheurs réunis »  
Mr Yves BONNAVE, Conseiller Municipal de Monchy-le-Preux  
Mr Julien BOUCAULT, Fédération de Pêche du Pas-de-Calais  
Mr Alfred BOULAIN, Vice Président de la CAD, Président de la commission hydraulique  
Mr Christian BOUTROUILLE, Président de la Section Douaisis du Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord - Pas-de-Calais  
Mr Mathieu BREDECHE, Conservatoire des sites naturels du Nord - Pas-de-Calais  
Mme Nathalie BRET, DDAF du Pas-de-Calais, MISE 62  
Mr Bruno CAMPAGNONI, Conseiller Municipal de Paillencourt  
Mr Francis CAMPEDELLI, Maire de Neuville-sur-Escout  
Mr Michel CAVENAILE, Conseiller Municipal à Sailly-en-Ostrevent  
Mr Ludovic CHARLES, Comité Trinquise Environnement  
Mr Bruno COCHEZ, Adjoint au Maire d'Eterpigny  
Mr Thierry CORNIER, Conservatoire Botanique de Bailleul  
Mr Francis CORNU, Adjoint au Maire d'Oisy-le-Verger  
Mr Edouard COURTECUISSÉ, Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Pas-de-Calais  
Mr Jean-Pierre CUVILLIEZ, Maire de Saudemont  
Mme Annick DANIEL, Maire de Rémy  
Mr Marc DE BLOCK, Conseiller Municipal de Boiry-Saint-Martin  
Mr Jean-Marc DELABRE, Président du Syndicat de l'Hôtellerie de Plein Air du Nord  
Mr Henri DELATTRE, Fédération de Pêche du Nord  
Mr Dominique DELATTRE, Adjoint au Maire de Saint Martin Sur Cojeul  
Mr Didier DELAVAL, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Nord  
Mr Jean-Louis DELCROIX, MNLE Sensée  
Mr Patrick DELEBECQUE, Direction Départementale de l'Équipement du Nord  
Mr Ludovic DENNIN, CAD  
Mme Anne Sophie DEROUBAIX, Maire de Sailly-en-Ostrevent  
Mr Denis DEROY, Adjoint au Maire de Chérisy  
Mme Françoise DUHAMEL, Centre Régional de Phytosociologie  
Mr Thomas DUPUIS, Fédération de Pêche du Pas-de-Calais  
Mr Régis DURIEZ, MNLE  
Mr Jean-Luc FASCIAUX, Maire d'Estrun  
Mme Myriam FINET, Communauté de Communes des Vertes Vallées  
Mr Eric FOISSIER, Communauté de Communes du Sud Arrageois  
Mr Jean-Matthieu FONTAINE, Syndicat Intercommunal de la Région d'Arleux (SIRA)  
Mr Jean-Marie FOVAUX, Fédération de Pêche du Nord  
Mr David FRANCOIS, Communauté d'Agglomération du Douaisis

Mr Edmond GAZEL, Maire d'Ecourt-Saint-Quentin  
Mr Frédéric GUIDEZ, Conseiller Municipal de Paillencourt  
Mr Jean-Jacques HERIN, Communauté d'Agglomération du Douaisis  
Mr Jean-Claude HOQUET, Conseiller Général du Pas-de-Calais  
Mr Stéphane JOURDAN, Fédération de Pêche du Nord  
Mr Pascal LAGE, représentant du Syndicat de l'Hôtellerie de Plein Air du Pas-de-Calais  
Mr Vincent LALOUX, Conseiller Municipal de Vitry-en-Artois  
Mr Jean-Marc LAMBIN, Régie Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord  
Mr Michel LANCEL, Maire de Quéant  
Mr Yann LANCIAUX, ONEMA  
Mme Stéphanie LANDRE, Communauté de Communes de l'Ouest Cambrésis  
Mr Dominique LECOCQ, ONEMA SD 62  
Mr Hervé LEJOSNE, Syndicat des Propriétaires agricoles exploitants et ruraux du Pas-de-Calais  
Mr Michel LENOIR, Maire de Boiry-Sainte-Rictrude  
Mme Françoise LETURCQ, Adjointe au Maire d'Hermies  
Mr Jean-Maurice LIBERAL, Conseiller Municipal de Léluse  
Mr Jean-Claude LUCCHETTA, ONEMA  
Mr Jean-Pierre MARSON, Chambre de Commerce et de l'Industrie d'Arras  
Mr André MARTIN, Maire de Tortequesne  
Mr Fabien MARTIN, Direction Départementale de l'Agriculture et des Forêts du Nord  
Mr Patrick MASCLET, Maire d'Arleux, Conseiller Régional  
Mr Bernard MATHON, DDAF 62, MISE 62  
Mr Xavier MATYKOWSKI, Direction Départementale de l'Équipement du Pas-de-Calais  
Mr Richard MICONNET, Adjoint au Maire de Boiry-Becquerelle  
Mr Christian MUYS, Président du Mouvement National de Lutte pour l'Environnement du Nord - Pas-de-Calais  
Mr Eric NOEL, Conseiller Municipal de Bucquoy  
Mr Stéphane PARMENTIER, Conseil Général du Nord  
Mme Sophie PERRET DU CRAY, CCI Arras  
Mr Emmanuel PETIT, Fédération de Pêche du Nord  
Mr Marcelin PETIT, Comité Trinquise Environnement  
Mr Guy POULAIN, Adjoint au Maire de Fressies  
Mr Daniel RENARD, Président du Comité départemental de la Fédération Française de Canoë Kayak  
Mr Charles-Louis RICHE, Adjoint au Maire de Wasnes-au-Bac  
Mr Christian SANTERNE, Rémy  
Mr Daniel TABARY, Maire de Frémicourt  
Melle Aurélie THIBAULT, SCOT du Grand Douaisis  
Mr Xavier THUILLIEZ, Conseiller Municipal de Oisy-le-Verger  
Mr Julien TONNOIR, Direction Régionale de l'Environnement  
Mr Alain WIBERT, Président de l'AAPPMA « La Sirène »

---

M. POULAIN accueille les participants et rappelle l'ordre du jour :

1. La présentation des résultats de l'étude de l'hydromorphologie des cours d'eau du bassin de la Sensée, par Jean-Pierre LEFEBVRE, Agence de l'Eau Artois Picardie ;
2. Présentation de l'étude de la qualité des cours d'eau du bassin de la Sensée, par Matthieu DAUTRICOURT, stagiaire au sein de l'Institution.

Il laisse ensuite la parole à Monsieur LEFEBVRE.

## 1/ Présentation des résultats de l'étude de l'hydromorphologie des cours d'eau du bassin de la Sensée

La présentation est jointe en annexe.

### Principaux propos retenus.

M. HERBO demande si la suppression des chutes des moulins a engendré l'enfoncement des rivières.

M. LEFEBVRE indique qu'en effet, la suppression a conduit à un enfoncement des rivières, mais ceci s'explique aussi par le fait que beaucoup de cours d'eau ont été perchés pour alimenter les moulins et avoir plus de force. Sur l'Artois Picardie, plus de 2000 obstacles ont été recensés, qui ont une durée de vie limitée, d'où la nécessité de s'en préoccuper. Soit on les ouvre en maintenant le seuil ou pas, soit on remet la rivière dans son lit d'origine. Des questions doivent donc se poser sur le devenir des ouvrages.

M. HERBO affirme que sur le Cojeul, depuis la chute du moulin, les arbres sont très au dessus de la rivière.

M. LEFEBVRE précise que les moulins ont été installés sur les zones les plus hautes pour obtenir une grande chute d'eau et donc plus d'énergie. Les moulins sont donc souvent implantés sur des pentes, les cours d'eau ont été déviés pour les alimenter, ils ne se situent plus en fond de vallée.

M. LECLERCQ demande si la création du canal du Nord a provoqué ce type de problèmes.

M. LEFEBVRE signale qu'au fur et à mesure des opérations, le cours d'eau se réajuste. Si on augmente la pente, on augmente la vitesse du cours d'eau, et donc la capacité à transporter les sédiments. C'est ce qui se produit depuis 100 ans, on a accéléré les mouvements quand on a pu le faire.

M. COURTECUISSÉ déclare que la poclairn (pelle hydraulique) a fait depuis 40 ans des dégâts dans les cours d'eau en créant des lignes droites à répétition et en les curant, sans qu'on s'en préoccupe.

M. LEFEBVRE répond qu'on hérite d'une situation dégradée, les fonds de vallée sont occupés. La région d'où il vient, les Ardennes, est moins problématique. Pendant 3 mois, le cours d'eau déborde et inonde des terres avec une hauteur de 2 mètres ; il devient alors impensable de construire sur ces terrains.

M. COURTECUISSÉ indique que la situation est aggravée par le fait que les collectivités envoient des eaux usées dans les cours d'eau.

M. HERBO ajoute qu'il y a aussi une volonté de baisser les niveaux pour rendre plus efficaces les drainages.

M. LEFEBVRE répond que l'héritage est lourd à porter. Une goutte d'eau, un litre, un mètre cube mettent plus de temps à sinuer que d'aller tout droit. Mais ce fonctionnement est difficile à accepter, il faudra 20 ou 30 ans.

M. POULAIN soulève le problème des détournements de la Sensée dans la vallée.

M. LEFEBVRE répond que l'outil n'a pas été employé pour la zone située en aval de Tortequesne. Le milieu étant trop anthropisé, tous les résultats seraient dans le rouge.

M. VALET demande s'il serait possible de retrouver un fonctionnement hydraulique normal avec le foncier actuel, ou s'il faut passer par de l'acquisition.

M. LEFEBVRE indique qu'il faut procéder par étapes. On peut dans un premier temps autoriser des effondrements de berges dans la zone des 5 mètres de bande enherbée.

M. VALET pense que les propriétaires ne seront pas forcément d'accord de voir des effondrements sur leur terrain. Soit c'est possible, soit il convient de faire quelques remembrements économiques.

M. LEFEBVRE souligne qu'il faut comparer le coût des 5 mètres avec le coût des travaux hydrauliques à faire. Si des travaux s'élèvent à plus de 300 000 euros, est-ce qu'il ne vaut pas mieux acheter un espace à 10 000 euros ?

M. HERBO soulève le problème de la non domanialité des cours d'eau de la Sensée, la facture risque d'être très élevée s'il faut acheter toutes les berges.

M. VALET précise qu'il existe des politiques publiques lors de la construction de routes, de ronds points, ... Il faudrait une politique publique pour faire des méandres. Quand une route est construite, il y a un remembrement avec un partage, les propriétaires ne font pas les frais d'une perte de surface. Il faudrait donc adapter cette politique à la rivière, pour que les propriétaires riverains ne perdent rien.

M. BOULANGER déclare que cela fait 25 ans que des études sont menées sans aboutir forcément à des travaux. Les remèdes sont pourtant bien connus.

M. LEFEBVRE pense que le problème est dans la définition que l'on donne à un cours d'eau. Il faut regarder comment il fonctionne et adapter ensuite les actions. Mais la technique a des limites et on a des difficultés à s'imaginer qu'on ne pourra pas faire.

M. BOULANGER ajoute que la rivière à Aubigny coulait auparavant, il ne coule plus maintenant, il est possible de marcher dans le lit du cours d'eau à certains endroits.

M. POULAIN déclare que d'autres facteurs interviennent aussi, les barrages n'améliorent pas la situation.

M. THIEBAUT répond que l'étude hydraulique menée actuellement doit permettre de définir les modalités de réalimentation de la rivière Sensée aval à partir d'un canal. L'étude précisera donc le débit à redonner à la rivière, le lieu de l'ouvrage et le canal concerné. Les propositions de l'étude seront connues courant 2009. Ensuite, les travaux seront proposés à la CAD pour qu'elle les mette en œuvre si elle les accepte.

M. HERBO signale qu'il y a une volonté politique d'avancer. Si l'ensemble des élus décide, il sera alors possible de faire.

M. LECLERCQ demande si le canal à grand gabarit ne va pas poser de problème. S'il n'y avait pas eu le canal du Nord, les berges de la Marche Navire ne seraient pas si hautes.

M. HERBO explique que concernant le canal Seine Nord, une étude du SIDEN conclut que la non étanchéité complète du futur canal va amener de l'eau dans la vallée de la Sensée de l'ordre de 10 000 m<sup>3</sup>/jour.

Mme URBAIN signale que pour le canal du Nord, il faudrait voir où se situe l'encaissement. Concernant les problèmes de siphon, un diagnostic a eu lieu et a conclu qu'il n'y avait pas de problème particulier. Des équipes d'entretien interviennent régulièrement.

M. HERBO signale qu'une directrice des VNF était venue constater des problèmes de siphons bouchés.

Mme URBAIN déclare qu'il n'y a plus de problème maintenant. Les équipes de terrain regardent aussi les différences de niveau entre l'amont et l'aval des siphons, et interviennent si besoin. Concernant le canal Seine Nord, une étude d'impact est en cours pour connaître les impacts du canal notamment sur le canal de la Sensée, donc sur le bief de Goelzin - Bouchain, en prenant en compte le fonctionnement de la dernière écluse. Aussi, l'étude prend en compte les interactions entre le canal et les étangs de la Sensée.

M. POULAIN signale que lorsque des bateaux passent sur le canal de la Sensée, les niveaux des étangs bougent. Quand le canal Seine Nord sera en service, si rien n'est fait, si les berges ne sont pas restaurées, la vallée de la Sensée risque d'être noyée.

Mme URBAIN répond que ce phénomène a notamment été évoqué lors de la dernière réunion du comité de pilotage de l'étude hydraulique. Cela sera donc intégré à l'étude d'impact. L'objectif est de comprendre d'où vient l'interaction. Les piézomètres du SIDEN affichent des résultats intéressants, mais il faut aller plus loin.

M. HERBO signale que la DUP est signée alors que les études d'impacts ne sont pas terminées. Si ces études avancent que le futur canal provoquera des dégâts, il sera difficile de revenir en arrière.

Mme URBAIN indique qu'on poursuit des objectifs communs. Si l'étude montre que les éclusés auront des impacts importants sur les berges du canal de la Sensée, il faudra prendre en compte les conclusions et revoir le projet ou renforcer les berges. La direction régionale travaille avec la mission Seine Nord.

M. POULAIN signale qu'on ne nous a pas écoutés, cela fait plusieurs années qu'on évoque le problème des berges et des niveaux d'eau. Aussi, il est surprenant que les études dans le cadre de Seine Nord se déroulent sur peu de temps, alors que l'étude hydraulique de la Sensée demande plusieurs années.

M. THIEBAUT suggère que, sachant que les cours d'eau de la Sensée sont trop larges par rapport à leur débit, le reméandrage pourrait se faire à l'intérieur du lit mineur du cours d'eau, et nous affranchirait des problèmes de fonciers.

M. VALET approuve et pense que ce serait une bonne solution.

## **2/ Présentation de l'étude de la qualité des cours d'eau du bassin de la Sensée**

La présentation est jointe en annexe.

### **Principaux propos retenus.**

M. HERBO demande si le Point 06 à Féchain se situe avant ou après la station d'épuration.

M. THIEBAUT indique que le point 06 est située en amont de la station d'épuration et de ses rejets. La problématique de ce point vient du déficit hydrique.

## **Annexe 1**

Présentation des résultats de l'étude  
de l'hydromorphologie des cours d'eau  
du bassin de la Sensée

## **Annexe 2**

Présentation de l'étude de la qualité  
des cours d'eau du bassin de la Sensée